

# Détruire un portique écotaxe, plus grave que de violer ou tuer ?

écrit par Christine Tasin | 23 mars 2025



Des "bonnets rouges" manifestent sur l'autoroute A54, à proximité d'un portique écotaxe, le 15 novembre 2013. (BERTRAND LANGLOIS / AFP)



Des "bonnets rouges" manifestent sur l'autoroute A54, à proximité d'un portique écotaxe, le 15 novembre 2013. (BERTRAND LANGLOIS / AFP)

## D'un côté

**Onze "bonnets rouges" condamnés jusqu'à 18 mois de prison ferme pour la destruction d'un portique écotaxe**

[Francois](#)

20/09/2014 à 10h10

Les condamnations sont allées au-delà des réquisitions du procureur. Pour la destruction d'un portique écotaxe à la fin décembre 2013, trois des accusés ont été condamnés à des peines de **18 mois de prison ferme et 18 mois de sursis**, vendredi 19 septembre à Rennes (Ile-et-Vilaine). Un autre "bonnet rouge" a été condamné à **un an ferme et un an de sursis**. Un cinquième écope de deux mois ferme. Les six autres prévenus ont écopé, eux, de peines de sursis.

**Au-delà des réquisitions du procureur**

Les 11 hommes, âgés de 21 à 47 ans, étaient jugés pour « *association de malfaiteurs en vue de la préparation*

*d'un ou plusieurs crimes et délits* ». Parmi eux, six hommes étaient plus particulièrement poursuivis pour la destruction du portique de Pontorson (Manche). Le procureur avait requis trois ans de prison dont deux avec sursis contre quatre prévenus et un an de prison avec sursis contre les sept autres.

Jean-Pierre Le Mat, porte-parole du collectif des « bonnets rouges », a dénoncé la lourdeur des peines et un « *procès politique* ». Me Arnaud Delomel, avocat d'un des prévenus les plus lourdement condamnés, ne sait pas encore s'il fera appel, selon [Ouest France\(Nouvelle fenêtre\)](https://www.ouest-france.fr/societe/justice/portique-incendie-prison-ferme-pour-cinq-bonnets-rouges-2836879).

<https://www.ouest-france.fr/societe/justice/portique-incendie-prison-ferme-pour-cinq-bonnets-rouges-2836879>

**De l'autre, un migrant peut violer une gamine de 15 ans et être relaxé puis en violer une autre et être condamné à 2 ans de prison avec sursis...**

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/11/23/01016-20181123ARTFIG00310-acquitte-d-un-viol-car-il-n-avait-pas-les-codes-culturels.php>

**De l'autre, l'assassin de Philippine, condamné pour un**

# premier viol à 7 ans de prison n'en fait que 5... et reste sur le territoire français malgré les OQTF...

Le suspect, Taha O. est, d'après des informations transmises par le service police de BFMTV, né en 2002 à [Oujda](#), au Maroc, et est entré en France en juin 2019 via l'Espagne, à l'âge de 17 ans, avec un visa de tourisme. Peu de temps après son arrivée, il est pris en charge par l'[aide sociale à l'enfance](#) du [Val-d'Oise](#). Quelques mois après son arrivée, en septembre 2019, Taha viole une étudiante de 23 ans à [Taverny](#), dans ce même département. Identifié grâce à son ADN, il est interpellé et placé en détention provisoire <sup>[réf. souhaitée]</sup>. Deux ans plus tard, le 5 octobre 2021, il est condamné par la cour d'assises des mineurs du Val-d'Oise à sept ans d'emprisonnement pour ce viol, bénéficiant de l'excuse de minorité car il était mineur lors des faits. Il est détenu à partir de 2019 et libéré en fin de peine en juin 2024. Le 18 juin 2024, en situation irrégulière en France puisqu'il n'est entré sur le territoire national qu'avec un visa de court séjour de trois mois, il se voit notifier une obligation à quitter le territoire français (OQTF) assortie d'une interdiction de retour de dix ans. Le même jour, l'administration française demande un laissez-passer consulaire (LPC) au Maroc. À sa sortie de prison, il est placé au centre de rétention administrative (CRA) de Metz. Son placement est prolongé à trois reprises. Le 3 septembre 2024, un [juge des libertés et de la détention](#) ordonne sa libération du centre de rétention. Avant sa sortie, l'administration lui notifie une [assignation à résidence](#) dans un hôtel situé dans l'[Yonne](#), assortie d'obligation

de pointage pour qu'il ne tente pas de se soustraire à la surveillance de l'administration et à l'exécution de son éloignement du territoire<sup>[32]</sup>. Deux semaines plus tard, le 19 septembre 2024, il est inscrit au [fichier des personnes recherchées](#) par les services préfectoraux car il ne respecte pas son obligation de pointer. Le meurtre de Philippine Le Noir de Carlan survient le lendemain, le 20 septembre 2024<sup>[33]</sup>.

[Wikipedia](#)

.

**Cela s'appelle le deux poids deux mesures.** Cela s'appelle la priorité étrangère. Cela s'appelle un pays en voie de dhimmisation.

Nous avons un énorme problème de valeurs et de justice en ce pays gangréné jusqu'à la moelle par les affidés de Mélenchon qui, pourtant, n'a jamais remporté une présidentielle...

**Combien de temps encore allons-nous supporter tout cela ?**